



COMPTE RENDU DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 10 JUIN 2014

Avignon, le 30 JUIN 2014

Présentation du rapport annuel du médecin de prévention.

Sans surprise, ce rapport constate l'augmentation de la souffrance au travail des agents, bien que difficile à quantifier. Ce qui ressort des entretiens avec les collègues : surcharge de travail, manque de considération, agressivité et invalidité, peur de l'avenir.

Un certain nombre de pistes sont préconisées : la généralisation des visites de reprises, normalement obligatoires après un arrêt de travail, la meilleure prise en compte des objectifs pour les collègues classés travailleurs Handicapés. Le CHSCT doit être plus attentif aux mesures générales à mettre en place pour l'adaptation des postes de travail. Les conclusions de ce rapport sont intéressantes et rejoignent des préoccupations souvent évoqués par la CGT, en particulier lors des discussions sur le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), elles posent la question de la politique de l'employeur en matière d'organisation et de son incidence sur la santé des agents.

En terme de prévention, l'organisation d'une campagne d'information sur les affections endocriniennes, action de santé publique sera organisée par le CDAS. Le médecin interviendra également sur le restaurant administratif par une action sur l'équilibre diététique.

Programme d'actions et budget 2014

Tout d'abord il est nécessaire de préciser la destination du budget des CHSCT et les principes que porte la CGT sur son utilisation. C'est très simple, le budget du CHSCT doit financer des actions spécifiques en lien avec l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail! L'ajout récent de cette dernière attribution, si elle est positive et correspond à une de nos revendications, ne facilite pas forcément la lecture du plan d'action de cette instance puisque peu ou prou, toute dépense peut avoir un lien avec les conditions de travail. Il faut cependant savoir qu'un certain nombre de dépenses échappent par nature au budget du CHSCT. En particulier, toutes celles qui ressortent du budget de la DDFIP, opérations immobilières, d'entretien des locaux,..., n'ont en aucun cas à être financées par le CHSCT. Il en va de même des dépenses d'adaptation des locaux aux handicapés, qui font l'objet d'un financement spécifique du ministère.

De plus, il arrive régulièrement qu'à l'approche du début de l'année, des sommes, parfois importantes, ne soient pas encore budgétisées, sachant qu'elles peuvent, en ce cas, s'avérer perdues.

La CGT défend très rigoureusement le respect du principe « d'étanchéité » entre le budget du CHSCT et celui de la DDFIP ou du ministère. C'est pour nous le seul moyen de pérenniser un CHSCT avec un budget propre et d'éviter que les DDFIP le considèrent simplement comme un budget annexe. Nous avons pu, parfois, pour ne pas perdre les fonds correspondant, accepter des entorses au cas par cas et valider des dépenses à la limite des attributions du CHSCT. Ce fut le cas pour le dernier exercice avec le financement de travaux sur le réseau de chauffage de la cité administrative. La CGT avait accepté avec de fortes réserves exprimées en séance, et la crainte que cela constitue un début de dérive.

Lors de la présentation du plan d'action pour 2014, le président, qui est également directeur départemental des finances publiques, a défendu l'inclusion dans le budget du CHSCT de dépenses « emblématiques », sans plus de précisions. La suite a prouvé que nos craintes étaient justifiées puisqu'il propose d'affecter une bonne partie des fonds pour 2014 à l'installation d'un ascenseur dans les locaux de l'hôtel des impôts de Cavaillon. Cette dépense, dont nous ne contestons bien sûr ni le besoin ni l'urgence, correspond au budget « 309 » de la DDFIP, consacré aux dépenses immobilières.

Sur la forme, cette proposition est également contestable puisque le président exige des représentants du personnel l'unanimité sur ce sujet avant de prendre une décision, ce que les textes ne prévoient pas. Rappelons que les décisions du CHSCT ont valeur consultative, même s'il est rarissime qu'un directeur passe outre un vote négatif de cet organisme. Il se trouve que les positions des différentes organisations syndicales sont divergentes. La CGT est la seule à refuser cette proposition, qui constitue la première étape vers la confusion des budgets du CHSCT et de la DDFIP.

Pour être tout à fait complet, nous avons fait des propositions pour l'utilisation des sommes concernées dans un cadre conforme à leur vocation. Nous avons demandé en particulier que suite aux visites de services et de postes effectuées par le CHSCT, des études puis des travaux soient réalisés pour améliorer les conditions de vie au travail des agents. Réponse de la direction: les contraintes de liquidation des budgets et de procédure d'études ergonomiques font qu'il est impossible d'engager ces dépenses sur une année ("chorus" impose une date butoir début décembre pour la liquidation et le paiement). Manoeuvre dilatoire? De la même manière, la CGT a exigé qu'un expert soit mandaté pour évaluer la salubrité des locaux de la trésorerie de Carpentras, sans qu'aucune démarche concrète ait été initiée depuis. Alors que le CHSCT peut très bien avoir recours à l'expertise privée, souvent plus rapide à mettre en route.

La situation doit se dénouer en septembre. La CGT restera sur ses principes mais exigera que le vote du CHSCT, même partagé, constitue un avis valable sur le budget. Nous réitérerons nos demande d'expertise sur les sites du Centre Hospitalier d'Avignon, de Sorgues et de Carpentras.

Point sur les travaux immobiliers

La deuxième tranche de la réfection des fenêtres de l'hôtel des finances d'Orange sera lancée en début d'année prochaine.

Les travaux sur le bâtiment 5 de la cité administrative d'Avignon doivent se terminer avant le 31 mars 2015, date de fin du bail pour les locaux qui abritent la paierie et la trésorerie d'Avignon municipale. La CGT sera vigilante sur la réduction des surfaces et la volume des places de parking.

Les représentants de la CGT et de solidaires ont remis lors de ce CHSCT de la Pétition des sites de Carpentras concernés par le projet regroupement. A cette occasion la CGT a demandé, et continuera d'exiger un audit indépendant sur la salubrité des locaux de « Sadolet »